

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 11 MAI 2023 Délibération n° 01_11-05-2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 05/05/2023 Lieu de la séance : LA CHAPELLE-LAUNAY Date de la séance : 11/05/2023
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, D. GUILLE, T. GADAIS, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, F. MOREAU, P. CORBEL Mesdames : N. FLAURAUD, S. PASCO, N. DOUAUD, M. LEJEUNE, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, M. VANDEN BRUGGE, J. LERAY, I. LE BELLEGO, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 24 Procurations : 7 Nombre de votants : 31
Absents excusés ayant donné procuration à : R. GUYON pouvoir à JL. THAUVIN P. CORMERAIS pouvoir à T. GADAIS E. SABATHIER pouvoir à C. SACHOT C. TRAMIER représentée par N. DOUAUD, suppléante H. COUTELLER pouvoir à JP. BLANC M. MÉZARD pouvoir à R. NICOLEAU P. CHABAUD pouvoir à I. LE BELLEGO J. TATARD pouvoir à S. HALLIEN	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : N. FLAURAUD Rapporteur : R. NICOLEAU
Excusés : V. BARILLAU M. GALLERAND M. GUILLARD D. HARIOT A. JOGUET	

APPROBATION DU SCHEMA D'ACCUEIL DES ENTREPRISES D'ESTUAIRE ET SILLON

Un Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE) est un document définissant les modalités d'implantation des entreprises. Sur notre territoire, ce SAE complète notre stratégie de développement économique dans le but de mieux répondre aux besoins des entreprises et d'affiner les orientations prises sur les questions foncières et immobilières.

Dépourvu de portée réglementaire, le SAE trouve une résonance avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) d'Estuaire et Sillon qui lui donnera sa dimension opérationnelle.

La formalisation de ce schéma a fait l'objet de travaux en commission développement économique en 2022 et en 2023 ; animés par l'ADDRN (Agence d'urbanisme de la région de Saint Nazaire).

CONCLUSION

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

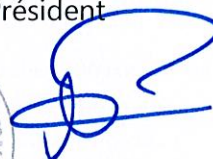
- D'APPROUVER le Schéma d'Accueil des Entreprises d'Estuaire et Sillon annexé à la présente délibération,
- D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 12 mai 2023

Nathalie FLAURAUD
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU

16 MAI 2023

16 MAI 2023